



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 8 décembre 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME N° 2025-075

#### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 8.2.1 du Règlement de zonage n° 514-2025 de la municipalité Saint-Félix-de-Valois, destinée à permettre la construction d'une habitation bifamiliale jumelée, dont les cases de stationnement sont situées en cours avant alors que la réglementation précise que l'aire de stationnement pour un usage H3 (bifamiliale) doit être localisée en cours latérale ou arrière.

#### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 5 360 501, du cadastre du Québec, situé sur la rue Chantal, à l'intérieur des limites de la zone H-33.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME N° 2025-076

#### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure aux l'articles 1.4.7 (grilles des usages et des normes, zone H-11) et 6.2 (tableau 18) du Règlement de zonage n° 514-2025 de la municipalité Saint-Félix-de-Valois, destinée à régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 5,94 mètres au lieu de 7,60 et une marge de recul latéral de ,1,03 mètre au lieu de 2 mètres ainsi qu'à régulariser l'implantation de la remise à 0,76 mètre de la ligne arrière au lieu de 1 mètre.

#### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 5 658 288, du cadastre du Québec, situé sur au 71, rue Laporte, à l'intérieur des limites de la zone H-11.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME N° 2025-082**

**NATURE ET EFFET**

Demande de dérogation mineure au cinquième paragraphe de l'article 6.3.1.3 du Règlement de zonage n° 514-2025 de la municipalité Saint-Félix-de-Valois, destinée à permettre la construction d'un garage détaché avec trois (3) porte de garage au lieu de deux (2).

**IDENTIFICATION DU SITE VISÉ**

Sur le lot 6 694 034, du cadastre du Québec, situé sur au 1030, rue de la Perdrix, à l'intérieur des limites de la zone H-2.

**LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.**

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.**



---

Charles Whissel  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq.**



---

Charles Whissel  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim